

Groupe scolaire des Combottes – SAINT-HILAIRE 25640
Procès-verbal du 1er conseil d'école
Lundi 5 novembre 2018, 18h

Membres présents : Aline SONNET, *Directrice*.

Alexandra MILLET, Carla SOARES, Tonie DESBRANCHES, Magali MATHILE, Anne-Laure GAVAZZI, *enseignantes*.
Mmes RUE, OUHADDOU, Ms LEFEVRE, RICHARD, *représentants de parents d'élèves élus*.

Alain JACQUOT, *vice-président de la CCDB en charge des bâtiments scolaires*

Philippe MARTHEY, *Maire de Saint Hilaire*, Christophe GUGLIELMETTI, *Maire du Puy*, Pascal CHAFFIOTTE, *Maire de Villers GRELOT*, Pierre MAYOUD, *Maire de L'Ecouvotte*, Pierre ROUSSY, *Maire de Séchin*.

Michel CHOULET, *DDEN*

Marie-Claire MAJ, *Directrice du périscolaire*

Membres excusés :

Mme BAÏRI, *IEN Besançon 3, Membres du RASED*

Membres absents : Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, *Maire de Breconchaux*.

Ordre du jour :

- | | |
|---|--|
| 1- Installation du conseil d'école | 7- Bilan financier - CCDB et association coopérative |
| 2- Résultats des élections | 8- Sécurité |
| 3- Règlement intérieur | 9- Travaux |
| 4- Rentrée 2018/2019 effectifs, organisation pédagogique, aides aux élèves en difficulté. | 10- Activités péri-éducatives |
| 5- Évaluations CP/CE1 | 11- Rentrée 2019/2020 : prévisions d'effectifs, projet de fusion Saint-Hilaire/Pouligney |
| 6- Projets pédagogiques : projet d'école, projets de classe | |

1-Installation du conseil d'école

Présentation de l'ensemble des membres du Conseil (tour de table)

Établissement du règlement du conseil d'école (Attributions et modalités de délibérations)

○ Lecture des textes officiels :

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il siège au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections des représentants des parents d'élèves, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

○ Rappel des attributions du CE :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration
- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- les activités périscolaires ;
- la restauration scolaire ;
- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
Il donne son accord :

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

Il est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

Le Conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire à l'IA-DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription. Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée. Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

○ Modalités de délibérations :

- les interventions doivent se faire dans le respect des personnes présentes, et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.

- Sur les questions que le conseil d'école doit voter, le vote à bulletin secret peut être requis à la demande d'un des membres. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

- Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent donner lieu à décision ou avis.

- Le règlement intérieur est voté, les sujets où le conseil d'école doit : statuer, donner son avis, établir..., peuvent être soumis à vote ; les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et/ou échanges de vues.

Ne peuvent prendre part aux décisions que les membres du conseil titulaires, (afin de maintenir la parité parents/enseignants). Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent. (Lorsqu'un titulaire est absent, charge à lui d'en informer son suppléant).

La CCDB exerçant intégralement la compétence scolaire, seule celle-ci peut voter au regard des Maires présents.

2 - Résultats des élections (représentants de parents d'élèves)

Nombre de listes : 1 Nombre d'électeurs inscrits : 118 votants : 53 Pourcentage de votants: 44.92
Rappel, en 2017 : Nombre d'électeurs inscrits :123 votants:56 Pourcentage de votants: 45.5

Parents élus cette année :

Titulaires : OUHADDOU Nadège, RUE Sandra, LEFEVRE Stéphane, RICHARD Olivier

Suppléants : BERTHET Amandine, SCHMIT William, GRISON Fanny, VUILLAME Déborah

3- Règlement intérieur

○ Rappel aux différents membres présents qu'ils ont pu consulter le règlement intérieur en vigueur, transmis par mail avec les convocations du CE.

○ Modification des points suivants :

- Les horaires de l'école ;
- La mesure relative à l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école, datée du 26 septembre 2018 sous le n° 2018-114.

Cette circulaire indique : " L'interdiction s'applique à l'ensemble des écoles et des collèges et couvre la totalité de leur enceinte. Elle porte sur tous les équipements terminaux de communication électroniques : téléphones de toutes générations, montres connectées, tablettes, etc."

○ Vote du règlement intérieur, approuvé à l'unanimité.

4- Rentrée 2018/2019

Bilan des effectifs au 5/11/2018

Répartition par niveau 2018-2019		
PS	15	23
MS	8	
GS	10	26
CP	16	
CE1	9	14
CE2	5	
CM1	8	23
CM2	15	
TOTAL	86	

A noter : une radiation en ps et une inscription en cm2 ce jour.

Organisation pédagogique

PS/MS : Alexandra MILLET GS/CP : Carla SOARES et Magali MATHILE

CE1/CE2 : Tonie DESBRANCHES

CM1/CM2 : Anne-Laure GAVAZZI les lundis et mardis / Aline SONNET les jeudis et vendredi (2/3)

Pour rappel décharge PEMF (professeur des écoles maître formateur).

ATSEM : Annie VIENNET

RASED: Marie AVILES, enseignante E (à ½ temps cette année) et Bernard MAIN, psychologue scolaire rattachés à Roulans

Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Celles-ci visent à la réduction des inégalités par des propositions différenciées aux élèves. Elles sont donc destinées, en premier lieu, à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignantes.

Ces aides sont réparties en 36 heures annuelle auprès des élèves.

Dans notre école, elles ont lieu cette année les lundis et jeudis, de 16h à 16h45, sur des périodes de 4 à 5 semaines environ.

Selon les préconisations nationales, ces aides seront spécifiquement centrées sur la maîtrise du langage et de la lecture.

Elles visent à : susciter ou développer le goût de la lecture, mieux connaître les livres, engager les élèves dans la lecture de textes longs, permettre des échanges sur les lectures réalisées, entraîner à la lecture à voix haute.

C'est principalement ce dernier aspect qui est traité en ce moment, lié aussi à de la compréhension et en ce1/ce2, club de lecture.

RASED

En raison d'une présence à mi-temps cette année de la maîtresse E, Mme AVILES, pas d'intervention en matière d'aide pédagogique sur notre école cette année.

Seul le psychologue peut être sollicité pour des bilans scolaires, destinés à affiner les aides et les choix d'orientation.

5- Évaluations nationales CP/CE1

Passées dans les classes la troisième semaine de septembre, ces évaluations répondent à trois objectifs :

- donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

En début de CP, les évaluations en français portent sur la connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur compréhension de la langue orale. En mathématiques, les élèves sont évalués sur l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes).

En début de CE1, les évaluations en français portent sur la maîtrise des relations entre les graphèmes et les phonèmes, les capacités visio-attentionnelles et la compréhension du langage oral et écrit. En mathématiques, les évaluations portent sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques

6- Projets pédagogiques

Projet d'école

Pour rappel, ce projet a été élaboré l'an passé. Deux axes ont été retenus : un axe plutôt numérique et un axe portant sur l'élaboration d'évaluations communes au sein de l'école.

Une fiche action vient d'être construite concernant l'axe 1. Cette action a pour but de faire vivre le blog de l'école.

M. Jacquot précise que dans le cadre du plan numérique, l'école de Saint-Hilaire a été retenue pour une dotation de matériel informatique (tablettes, TNI, etc).

Une demande est faite des parents d'y intégrer la prise de note des devoirs donnés à la maison.

Projets de classe

• PS/MS

- Un début d'année un peu plus mouvementé que les années précédentes en raison du grand nombre de PS (16 sur 24 élèves). Mais ils se sont très vite et bien adaptés à l'école.

- Malgré des matinées un peu longues pour des maternelles, cette 1^{ère} période a été beaucoup moins fatigante pour les enfants que les années précédentes.

- Axe de travail pour cette année : les oiseaux : mise en place dans la classe d'un lieu dédié aux oiseaux que l'on appelle le musée. On y met toutes sortes d'objets, de livres, de jeux qui se rapportent aux oiseaux et qui sont apportés par les enfants.

1^{ère} période : album étudié : "Homère à l'école des oiseaux". C'est un album qui parle de la séparation avec les parents, avec la tétine, et du fait qu'à l'école on apprend plein de choses et notamment la socialisation.

2^{ème} période : nous travaillerons à partir de l'album : "bébés chouettes". C'est un album qui parle encore de la séparation avec les parents.

La plupart des activités de la classe se font à partir des albums étudiés en classe. A cela se rajoute des activités plus spécifiques, notamment en graphisme, numération...

Petite séance de cinéma le vendredi 19 octobre pour les classes de PS/MS et GS/CP avec la projection en salle de motricité du dessin animé « Rio ».

- Inscription à l'USEP : les PS-MS participeront aux activités sportives suivantes : gymnastique au gymnase de Thise, orientation à la citadelle et athlétisme au stade de Baume Les Dames. A ce jour, on ne connaît pas encore les dates.

PROJETS CLASSE GS/CP

- Projet oiseaux : comme chez les PS/MS, Un espace aménagé appelé MUSEE a été installé au sein de la classe pour que chacun puisse contribuer à sa façon. Les élèves ont été sollicités pour apporter des livres ou autres objets en lien avec les oiseaux : des albums documentaires, des albums de littérature de jeunesse, des coquilles, des plumes (exposition sur la

porte d'entrée de la classe). Les enfants sont très motivés et des apports d'éléments différents se font quotidiennement. Les enseignants ont également enrichi la « collection » avec une exploitation plus approfondie de 2 albums en classe: «Beaux oiseaux » et les « Bébés chouettes »

Une série d'albums a été lue en classe lors du moment « Chut, je lis! » instauré à l'école tous les jours de 11h45 à 12h. A venir :

- Intervention d'une connaissance de Mme Millet

- Le nourrissage des oiseaux en observation directe : création de mangeoires pour attirer les oiseaux (coupelles de graines sur les bords des fenêtres). Construction de mangeoires à partir de fiches de fabrication et fabrication de boules de graisses à suspendre dans les branches. □ Observation des oiseaux en classe avec désignation des oiseaux lors de leur passage. ;

- Sortie au Parc des oiseaux à Villars les Dombes

- USEP

Orientation : Site de la Citadelle, début mars S'orienter dans un espace sécurisé mais suffisamment vaste repérer des lieux à l'aide de photos ou en les mémorisant

Randonnée Urbaine : Besançon, fin avril, début mai s'orienter dans un espace urbain inconnu repérer des lieux à l'aide de photos et/ou de plans.

Orientation et jeux collectifs, stade de Pouligney-Lusans, mi juin S'orienter dans un espace sécurisé mais suffisamment vaste. Parallèlement, des ateliers de jeux collectifs seront mis en place.

- ECOLE ET CINEMA : BOVINES, le 20 novembre 2018, Mégarama / ROBIN DES BOIS, le 11 avril 2019 / CHANT DE LA MER , le 21 mai 2019

- **CE1/CE2 et CM1/ CM2**

- **Sortie Salins les Bains : jeudi 27 septembre.**

Pour faire suite à la sortie scolaire de juin à Arc-et-Senans, nous sommes allés à la grande Saline de Salins-les-bains. La visite guidée a permis de comprendre l'origine historique du lieu et les techniques de pompage de la saumure. Ensuite les élèves ont visité la galerie souterraine, puis les poêles permettant l'évaporation de l'eau salée. Une deuxième exposition temporaire 'les trésors oubliés de l'expédition Schley » permettait aux élèves de porter un regard critique sur la vraisemblance des pièces présentées et des informations apportées par la guide.

- **Sortie à Nans : vendredi 5 octobre**

Cette sortie était initialement prévue en juin dernier et avait été reportée en raison de la météo.

Encadrés par un animateur de la LPO, les élèves ont découvert le sentier pédagogique qui surplombe les roches de Nans ; ils ont également fait une chasse aux insectes. Malgré la saison et la météo, la chasse a été plutôt bonne. En revanche, les fleurs printanières typiques du site de Nans n'étaient pas visible.

- **Classe de mer.**

Nous avons le projet de partir 5 jours en classe découverte, dans un centre PEP, à Carolles.

Les activités seront en lien avec le milieu maritime : pêche à pied, char à voile, visite du Mont Saint Michel, visite des îles Chausey, etc.

Le coût de ce projet s'élève à plus de 18000 euros. L'association des Combottes prendra en charge le transport (6000 euros environ). Le reste sera financé par une participation financière qui ne devrait pas excéder 200 euros et par des actions à bénéfice (voir point suivant).

Les maires précisent que Mme Glauser, parent d'élève, a pris contact avec les élus pour demander une participation financière des communes à hauteur de 50 euros. Décision prise en conseil municipal.

- **Participation à la cérémonie du 11 novembre** à Pouligney Lusans.

7- Bilan financier (Crédits CCDB, coopérative scolaire)

CCDB:

Pour rappel, la CCDB gère le fonctionnement des écoles, notamment l'attribution des crédits scolaires.

Le montant alloué pour l'année 2018 était de 3520 euros.

Crédits scolaires/an/élève : 40€ (Crédits papier, timbres, pharmacie inclus)

Sortie/an/élève : 20 € versés sur la coopérative.

Les dépenses récentes ont concerné essentiellement des commandes de fournitures scolaires, des fichiers et manuels, du matériel d'arts plastiques.

Comptes de l'Association des Combottes.

A ce jour, le solde présente un crédit de 10 081,28€. Il va permettre de financer 1/3 du coût de la classe de mer, à savoir bus et pension des adultes : 5983 euros.

Bilan Kermesse : 1325.63 euros de bénéfices (1017,17 l'an passé)

Les mouvements sur le compte depuis septembre :

- Participation volontaire des familles : 700 euros (>683 en 2017)
- Règlement des transports USEP de l'an passé : 802.50 euros
- Affiliation USEP : 445.70 (deux classes seulement cette année, en raison de la classe de mer)
- Règlement des factures bus de l'an passé (avancé par CCDB) : 1145 euros

Première action faite : vente de bulbes. Deuxième action en cours : vente de pizzas.

Actions à venir :

Actions	Date	Responsable
Vente de pizzas	Bons de commande 19/10. Retour 5/11. Livraison camion Roulans 13/11	Mme Courpasson
Vente fromages /saucisses/brioches	Avant vacances Noël et en mars	M. Richard & M. Schmit
Vente de fleurs pour fête grands-mères	Commandes mi-février pour livraison dimanche 3 mars 2019 à l'école.	Mme Denizot
LOTO animé par Zora	Samedi 30 mars 2019 à l'espace culturel de Roulans	Aline Sonnet et Tonie Desbranches
Vente de chocolat de Pâques	Commandes fin mars pour livraison avant le 12 avril 2019	Mmes Feuvrier et Mathile
Soirée Salsa ?	Printemps ??	Mmes Ouhaddou et Dupont
Récupération papier/ carton pour rachat à la tonne par une entreprise.	Toute l'année. Poubelle jaune sous le préau. Benne livrée en fin d'année.	M. Lefevre (contact entreprise) M. Breniaux (stockage papier)

A cela s'ajoute aussi la vente des photos de classe. Une partie des bénéfices sera pour la classe de mer

○ 8- Sécurité

○ **Vérification des installations de sécurité** le 11/09

○ **Le 1er exercice d'évacuation** a eu lieu lundi 24 septembre à 11h15.

La sortie a été rapide et sans incident. L'alarme a été audible par tous. Les classes de PS/MS et CE1/CE2 se regroupent à l'avant du bâtiment sur la petite place. Les deux autres classes se regroupent à l'arrière du bâtiment.

Présentation PPMS (plan particulier de mise en sûreté) face aux risques majeurs.

- Risque majeur : C'est un événement d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme...), technologique (nuage toxique) ou humaine, qui peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mobilisation de moyens exceptionnels.

- Le PPMS est un document opérationnel, propre à chaque école, qui doit lui permettre d'être prête à mettre en place les directives des autorités et à faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

- Le PPMS contient outre des textes réglementaires diverses fiches qui sont à remettre à jour régulièrement : fiche signalétique de l'école, plan de l'établissement, annuaire de crise contenant les coordonnées de tous les contacts utiles.

- un volet attentat/intrusion est établi, prévoyant deux choix : l'évacuation ou le confinement selon la situation et la localisation du ou des intrus.

○ **Signature du PPMS** par l'ensemble des membres du conseil.

Un parent demande ce qu'il en est du brevet de secourisme des enseignants.

Les gestes de premier secours font partie de la formation initiale, mais pas renouvelé en formation continue. Les enseignants consultés l'an passé sur ce point ont fait remonter cette demande.

9- Travaux

○ Travaux/réparations/achats effectués depuis le dernier CE :

- Réfection classe de CE1/CE2 (murs, plafonds) suite à un dégât des eaux. Prise en charge par les assurances.
- Réparation des WC côté élémentaire (plusieurs fuites) ;
- Réparation régulière de néons ;
- Volet classe cm2 (cassé le jour de la kermesse) ;
- Petits travaux

Pas de demande particulière à ce jour, hormis les odeurs nauséabondes qui subsistent parfois côté élémentaire. Mme SONNET remercie M. Jacquot pour ces interventions et travaux. Ce dernier explique le fonctionnement de ce suivi régulier. Il précise que les interventions sont faites par soit les 3 employés de la CCDB, soit les employés communaux selon les demandes faites.

10- Activités péri-éducatives

Mme Maj fait un point sur la rentrée :

- Changement des horaires d'accueil : matin dès 7h, soir jusqu'à 19h (sur demande).
- Le temps de repas est plus court, dû au changement de rythme scolaire (retour aux 4 jours). Il y a donc moins d'activités sur le temps méridien.
- Ce changement de rythme a un impact sur le comportement des enfants qui sont moins énervés.
- En lien avec les tendances nationales, le centre proposera une participation au salon du livre.

Le périscolaire est en mesure d'accueillir 20 enfants supplémentaires sur le temps du repas.

11 – Rentrée 2019/2020

Projet de fusion / Changement de la carte scolaire

Suite à la révision du projet annoncé en tenant compte des seuils de fermeture de deux écoles fusionnées, la fusion Saint-Hilaire / Pouligny est abandonnée.

M. Jacquot fait lecture du compte-rendu de la réunion du comité de pilotage en date du 22/10/18.

« Concernant le secteur qui nous intéresse, les éléments sont les suivants : Le RPI Deluz-Laissey sera dissous. Par voie de conséquence, dès la rentrée 2019 les élèves domiciliés à Laissey seront scolarisés à Roulans : maternelle et élémentaire (effectif prévisionnel une trentaine d'enfants).

Cette nouvelle donne permet de remodeler l'offre scolaire sur les deux autres sites : St Hilaire et Pouligny Lusans.

Les critères qualitatifs qui ont sous-tendu la réflexion initiée depuis mars 2018 sont les suivants :

– qualité de l'offre scolaire – qualité de l'offre périscolaire – maintien des sites existants

– transports (principe de vigilance sur les temps de transport des élèves).

En date du 15 octobre 2018 l'Inspection Académique a confirmé de façon définitive qu'à la rentrée scolaire 2019, les deux groupes scolaires de St Hilaire et de Pouligny-Lusans conserveront leur autonomie et qu'il y aura donc un personnel de direction par site. Quant à la carte scolaire elle est de la seule compétence de la CCDB.

Les décisions prises dans le cadre de la présente réunion seront proposées à la commission scolaire du 8 novembre puis feront l'objet d'une délibération au conseil communautaire de novembre.

Les décisions sont les suivantes : A la rentrée 2019 la carte scolaire se présentera de la façon suivante :

- Site de Pouligny : élèves de Chatillon Guyotte, Le Puy, Pouligny-Lusans
- Sites de Roulans (maternelle et élémentaire) : élèves de Laissey, Ougney, Roulans, Séchin,

Vennans (sauf maternelle PS et les nouveaux inscrits)

- Site de St Hilaire : élèves de Breconchoux, L'Ecouvotte, St Hilaire, Villers Grélot, Val de Roulans

Vennans (maternelle petite section et nouveaux inscrits)

Pour Vennans, les élèves inscrits à Roulans y termineront donc leur scolarité, les autres (PS et inscriptions nouvelles) iront à St Hilaire.

Les propositions évoquées ci-dessus ont été votées par les représentants des communes à l'unanimité des présents (les DDEN n'ayant que voix consultatives). Bien qu'absents à la réunion les Maires de Laissey et Roulans (par écrit pour M. le Maire de Roulans) ont fait part de leur adhésion à cette carte scolaire.

LA CCDB s'engage à organiser au plus vite dans les communes qui le souhaitent une réunion avec le conseil municipal et/ou les parents d'élèves concernés. »

Prévision des effectifs

A ce jour, il est compliqué de faire une prévision d'effectifs juste.

La CCDB avance un chiffre de 86 pour notre école, contestable par le relevé de quelques erreurs. A vérifier.

Le glissement des élèves d'un niveau à l'autre permet effectivement un maintien de 55 élèves.

Selon la nouvelle carte scolaire, les enfants domiciliés à Séchin et ceux du Puy partiraient. Ceux du Val de Roulans et les PS de Vennans rejoindraient notre école.

MAIS qu'en est-il des dérogations possibles liées aux fratries et aux cycles d'enseignements commencés dans une école ?

Dans ce cas, certains enfants du Puy et de Séchin pourraient terminer leur scolarité à Saint-Hilaire, et de même, certains du Val de Roulans pourraient rester à Roulans ?

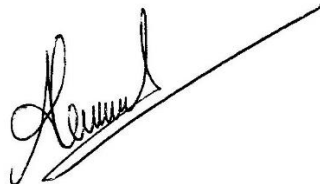
Qu'en est-il des transports scolaires concernant notamment la commune de Vennans située géographiquement tout près de l'école ?

Les effectifs devant être transmis avant vendredi 9/11 à la DSDEN par la directrice, une prévision au plus près doit être faite. Mais ce manque d'informations parasite ce comptage.

M. Choulet rappelle l'urgence de connaître les prévisions d'effectifs exactes ET le fait que le seuil de fermeture d'une classe est fixé à 81 élèves. D'après nos données actuelles, la nouvelle proposition de carte scolaire ne protège donc en rien d'une fermeture de classe. L'école de Saint-Hilaire étant le groupe scolaire le plus fragile pour accuser une telle décision.

La séance est levée à 20h45.

La Directrice,
Aline Sonnet



La secrétaire,
Carla Soares

